

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION « Beffrois Patrimoine Mondial »

Madame Anabelle SALA, expose au Conseil :

Les Villes propriétaires d'un beffroi du Bien Sériel « Beffrois de Belgique et de France » doivent répondre aux obligations liées à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en mettant en place une démarche de plan de gestion.

Le plan de gestion constitue le projet scientifique et culturel du bien et porte sur les thématiques de la protection, la conservation, l'aménagement urbain, la valorisation et la coopération ceci afin d'assurer le maintien de la Valeur Universelle et exceptionnelle du bien.

Après l'élaboration du plan de gestion, pour lequel la Ville de Gravelines a contribué financièrement à hauteur de 1 500 euros en 2017 et 2018, il s'agit désormais de mettre en œuvre les actions validées par l'ensemble des collectivités propriétaires de Beffroi, la Ville de Gravelines approuvant également les axes de travail du plan de gestion.

En 2022 et en 2023, des rapports périodiques pour les beffrois seront établis. Les axes prioritaires sont les suivants :

- Recensement des objets mobiliers
- Protection au titre des Monuments historiques en faveur d'un classement
- Développement d'un propos commun sur les valeurs du patrimoine mondial
- Elaboration d'outils partagés
- Sensibilisation des élus et techniciens au patrimoine mondial
- Inventaire des perspectives majeures indispensables au maintien de la valeur universelle exceptionnelle
- Charte d'engagement des gestionnaires
- Définition du rôle des référents locaux

L'Etat, à travers les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France, a souhaité confier à l'Association Beffrois du Patrimoine Mondial (siège social : Hôtel de Ville – Place des héros – 62000 Arras) la conduite du plan de gestion.

Une subvention pour les années 2022 et 2023 est sollicitée par l'Association « Beffrois Patrimoine Mondial » à hauteur de **1 500 euros** par an.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Ville de Gravelines, propriétaire d'un des beffrois du bien sériel, contribue financièrement par subvention exceptionnelle de 1 500 euros (mille cinq cents euros) en 2022 à l'Association « Beffrois Patrimoine Mondial » et reconduise cette subvention en 2023, sous réserve de l'inscription des crédits au budget.

**EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la ville de GRAVELINES
Arrondissement de Dunkerque
Département du Nord**

Conseil Municipal convoqué le : Jeudi 23 Juin 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Monsieur Modou FALL	Conseiller Municipal

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFROUIT jusqu'à 18h15 et à partir de 19h40, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT jusqu'à 17h45, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Anabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame Valérie GENEVET,

Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur Alain BOONEFAES de 18h15 à 19h40,

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Emmanuelle PERY,

Madame Nathalie RIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Anabelle SALA à partir de 17h45,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Raoul DEFROUIT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

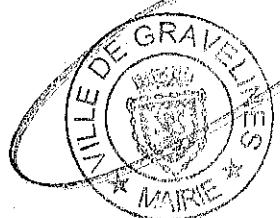
Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal,

- Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- La dépense sera imputée à l'Article **6745** - Fonction **3** - Sous Fonction **33** du Budget.
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 29 JUIN 2022
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,**



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 01 JUIL. 2022
Mis en ligne sur le site de la Ville le 01 JUIL. 2022

